



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature

Paris, le **20 FEV. 2019**

Direction de l'habitat de l'urbanisme et des paysages

**Le Directeur général de l'aménagement,  
du logement et de la nature**

Sous-direction de la qualité du cadre de vie

à

Bureau des paysages et de la publicité

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
région

**Affaire suivie par :** Gilles de Beaulieu  
gilles.de-beaulieu@developpement.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 69 13

Mesdames et Messieurs les Préfets de  
département

**Courriel :** qv2.qv.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

**Objet :** Lancement de l'appel à projets Plans de paysage 2019

**PJ :** Modalités de l'appel à projets (annexe 1), Dossier de candidature (annexe 2), Liste des référents DREAL/ADEME (annexe 3), Brochure de présentation de la démarche paysagère

Je vous annonce, par le présent courrier, le lancement de l'appel à projets Plans de paysage 2019.

Les 15 territoires lauréats se verront attribuer un appui financier du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Par ailleurs, certains territoires candidats pourront, dans la mesure où leur projet serait fortement axé sur la transition énergétique, solliciter une aide directement auprès de l'ADEME. Au demeurant, tous ces territoires deviendront membres du Club qui regroupe aujourd'hui une centaine de lauréats des appels à projets précédents. Intégrer le club est une opportunité pour les lauréats de bénéficier d'une dynamique de réseau pour mener à bien leur projet grâce à l'intelligence collective et au partage d'expérience entre les territoires.

Relever le défi des transitions est plus que jamais un enjeu sociétal majeur. Cependant, dans un contexte où chaque territoire a une histoire et une identité très fortement structurées, imposer des modèles de développement génériques engendre oppositions et résistances.

Il apparaît donc préférable de demander à chaque territoire de devenir un acteur engagé des transitions en le laissant libre de construire sa propre stratégie dès lors que la nécessité de cette transition est bien intégrée. C'est la raison pour laquelle la démarche de co-construction, sans laquelle il n'est pas d'adhésion citoyenne, est au cœur de la démarche des plans de paysage.

Liberté d'action ne signifie pas pour autant désengagement de l'État qui doit tout au contraire être présent pour soutenir l'émergence des projets de territoire. Ainsi, dans le domaine de la transition énergétique, et pour mieux répondre à la grande technicité de ce sujet, l'ADEME est désormais partenaire du Club Plan de paysage et s'engage, à ses côtés, en apportant son expertise technique et éventuellement financière, aux projets comportant une forte dimension « transition énergétique ».

Votre implication, avec l'appui des directions départementales des territoires (et de la mer) et des directions (régionales) de l'environnement, de l'aménagement et du logement est essentielle à la réussite de cette initiative. Aussi je vous invite à diffuser l'appel à projets dans vos départements et régions.

Les chargés de mission Paysages des DREAL et DEAL, dont les coordonnées figurent dans l'annexe 3, recueilleront les candidatures conformément au dispositif mentionné à l'annexe 1. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 24 mai 2019.

Le Directeur général de l'aménagement,  
du logement et de la nature



Paul DELDUC

Copie :

Mesdames et Messieurs les DREAL et DEAL  
Mesdames et Messieurs les DDT et DDTM